

VOUS ÊTES ENTREPRENEUR

- ✓ Vous habitez ou votre entreprise est située en Quartier Prioritaire (QPV)
- ✓ Votre entreprise a été immatriculée avant le 15 mars 2020
- ✓ Vous n'avez pas de salarié
- ✓ Vous n'avez pas bénéficié du PGE

BÉNÉFICIEZ DÈS AUJOURD'HUI
D'UNE PRIME DE 1.500 €

adie

Contactez-nous pour vérifier votre éligibilité
06 15 07 57 43 ou sbesnier@adie.org

Un conseiller Adie reçoit tous les jours au 65 allée de Bellefontaine.

31100 Toulouse



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Chambre
des
**Métiers
Artisanat**
et de
OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
HAUTE-GARONNE

